

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-29– FINANCES (7.10) – TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patrice KNAPEK
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	62 Votants

La révision de la tarification proposée intervient dans un contexte d'augmentation du coût global de fonctionnement du centre aquatique entre 2019 et 2023 estimée à environ 20% (en grande partie due à l'accroissement des coûts énergétiques). Les recettes sont quant à elles en baisse de 20 % si l'on compare 2022 et 2019 (2020 et 2021 étant des années de crise sanitaire).

Il convient donc de tenir compte dans le cadre de la révision tarifaire :

- de l'évolution de la demande : forte baisse des entrées (changement d'habitudes et 2 nouveaux centres aquatiques à proximité) mais dynamisme des activités et très forte demande pour l'école de natation.
- de la forte croissance des coûts

La hausse globale proposée des tarifs de + 7,8 % est différenciée selon les services. Elle doit permettre de continuer à inciter à la pratique de l'activité physique et sportive du plus grand nombre et de maîtriser le déficit. Elle se décompose ainsi :

- faible augmentation des tarifs des entrées unitaires (3%)
- augmentation moyenne (6 à 10%) des tarifs des activités telles l'aquagym etc., de l'armée, des associations et de la plongée (avec de nouveaux tarifs unitaires plus attractifs pour cette dernière)
- augmentation de 20 % des tarifs de l'école de natation (accentuée pour les extérieurs à la CC2T).

L'augmentation des tarifs pourra, pour certains usagers, être en partie compensée. L'acceptation par la CC2T de nouveaux chèques up Sport&Loisirs subventionnés par les comités d'entreprises et les tarifs très attractifs de la Maison Sports Santé participeront à atténuer cette hausse.

TARIFS UNITAIRES

<u>Intitulés</u>	Tarifs
Adulte	4€
Tarif réduit* : - Enfant jusqu'à 17 ans inclus hors vacances scolaires - Etudiants 18-25 ans - Bénéficiaires d'allocation chômage, de l'ASS ou du RSA - Accompagnant une personne handicapée (limité à un accompagnant)	3.20 €
Enfant accompagné de moins de 4 ans	Gratuit
Personne handicapée*	Gratuit
Enfants jusqu'à 17 ans inclus en vacances scolaires*	1,50 €
Retour des bons vacances enfants jusqu'à 17 ans inclus en vacances scolaire et dans la cadre de l'établissement d'une convention*	1,50 €
CLSH -ASH en groupe* : - Enfant jusqu'à 17 ans - Accompagnants adultes (limités à 1 pour 5 enfants)	1,50 € Gratuit
Soirée à Thème avec organisation d'animations et activités	6,20 €
Entrées réservées aux personnes âgées de plus de 16 ans, justificatif demandé à l'accueil.	

*Uniquement sur présentation d'un justificatif et/ou d'une pièce identité, à l'accueil, validité le jour de l'achat (à défaut le tarif maximal sera appliqué)

CARTES D'ABONNEMENT

<u>Intitulés</u>	<u>Tarifs</u>
<u>CARTE DE 10 ENTREES :</u> Carte créditée de 10 entrées Carte nominative mais permettant l'accès à toute autre personne Nombre d'entrées simultanées limitées par le seuil du crédit Validité : 2 ans à compter de la première utilisation Report du solde si rechargement avant la date d'échéance	32,00 €
<u>CARTE AU TEMPS PASSE DE 20H</u> Carte créditée de 20 heures Validité : 2 ans à compter de la première utilisation Report du solde si rechargement avant la date d'échéance Carte nominative. Utilisation par un seul utilisateur en même temps 15 minutes de déshabillage ne sont pas décomptées à chaque entrée	52,00 €

COURS COLLECTIFS

<u>CARTES ACTIVITES ENCADREES :</u> Permet de participer sur réservation, à tous les cours collectifs proposés par le centre aquatique, Réservation en ligne et/ou à l'accueil Cartes valables 2 ans à partir de la date d'achat. Report du solde si rechargement avant la date d'échéance Cours annulable sans frais jusqu'à 24h avant le début de la séance (sinon carte débitée de la place réservée) La carte est nominative et présentée le jour de la séance. Elle peut être prêtée mais la réservation se fait par le titulaire de la carte à l'aide de ses identifiants. Nombre de places réservables au maximum par séance en simultanée : 4 Tarif incluant l'accès libre aux bassins avant ou après la séance.	
<u>Intitulé</u>	<u>Tarifs</u>
40 activités	296 €
20 activités	164 €
10 activités	90 €
4 activités	37 €
Cours à l'unité	10 €

ECOLE DE NATATION (forfait annuel)

<u>ECOLE DE NATATION</u>	<u>Personne domiciliée sur le territoire de la CC2T **</u>	<u>Personne extérieure à la CC2T</u>
- Quotient familial inférieur à 700	90,00 €	
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	120,00 €	200 €
- Quotient familial supérieur à 1 400	153,00 €	
Forfait pour une saison scolaire (septembre à juin). Sous réserve d'une place disponible dans un créneau du « niveau » de l'enfant, déterminé par l'équipe de MNS d'Ovive. Possibilité d'intégration en cours d'année au prorata des tarifs ci-dessus sur 10 mois. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.		

Mis en ligne le 20/12/2022 à 11h08

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Essai possible, jusqu'à la fin du mois en cours, pour les nouveaux adhérents uniquement. Le règlement t, dans ce cas, obligatoire.

** : sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut de présentation, le tarif maximal est appliqué.

LOCATIONS

Location d'un couloir de 25 mètres ou d'un équivalent de 60 m² dans le bassin d'apprentissage ou le bassin ludique, pour un groupe et pour une durée de 40 minutes à une heure.
 Au-delà d'une heure, pour une même séance, tarif modulable par demi-heure au prorata du tarif horaire.
 L'effectif présent devra respecter la réglementation en vigueur et ne pourra jamais dépasser 16 personnes par couloir. Achat soumis à la signature d'une convention.

<u>Intitulés</u>	<u>Tarifs actuels</u>
1 couloir en l'absence d'encadrant qualifié pour la surveillance (BNSSA ou MNS) et uniquement pendant les heures d'ouverture au public du bassin (soumis à convention spécifique) y compris pour l'armée, SDIS, Gendarmerie, Police, Prison	36 €
1 couloir avec un encadrement qualifié pour la surveillance (BNSSA ou un MNS) y compris pour l'armée, SDIS, Gendarmerie, Police, Prison	18 €
1 couloir pour les Collèges	22 €
1 couloir pour les Lycées	17.6 €
Location d'un couloir + enseignement assuré par la CC2T	75 €
<u>Autres Locations</u>	
Tarif de la salle de réunion si achat d'entrées public (2h maximum)	15,20 €
Tarif horaire de la salle de cours pour les groupes et associations si location de couloir	5 €
Location de 30 minutes d'aquabike, sans encadrement	6 €

STAGES VACANCES

<u>Intitulés</u>	<u>Tarif par séance</u>
Séance de 40 minutes durant les vacances dans le cadre de stage de 5 séances	10 €

PLONGEE

<u>FOSSÉ DE PLONGEE & APNEE***</u>		
PLONGEE & APNEE		
Créneau destiné à l'enseignement ou à l'entraînement, pour 15 plongeurs au maximum, encadrés par leurs moniteurs.		
Le directeur de plongée est à la charge du locataire (fosses de 6 et/ou 12 m).		
La prestation peut comprendre le prêt de la salle de réunion si disponible.		
Les Systèmes de Stabilisation Gonflables, les détendeurs, les bouteilles de plongée et le matériel d'oxygénothérapie sont fournis.		
1 séance de 50 minutes	99,00 €/séance	Soit 99 € / séance
1 séance d'1h45	150,00 €/séance	Soit 150 € / séance
Lot de 100 séances de 50 minutes	9 900,00 €	Soit 99 € / séance
Lot de 100 séances d'1h45	15 000,00 €	Soit 150 € / séance

Mis en ligne le 20/12/2022 à 11h08



99_DE-054-200070563-20221215-2022_06_29-

Location et gonflage de blocs de plongée (en dehors des locations fosse) Pour les associations ou clubs de plongée qui souhaitent louer des blocs de plongée et/ou procéder au gonflage de leurs propres blocs	Montant
Location d'un bloc de plongée gonflé pour maximum 1h30	4,00 €
Gonflage d'une bouteille de plongée après utilisation quel que soit le volume	3,00 €

***acquisition en une seule fois avec un règlement financier unique, pour une validité de deux années.

DIVERS	Montant
Carte RFID	2,00 €
Carte RFID (facturé aux associations et groupe en cas de perte)	1,00 €
Bracelet RFID	5,00 €
Clé de Cabine en cas de perte ou de vol	10,00 €
Bonnet à l'effigie d'Ovive	3,50 €
Bonnet simple	2,00 €
Stylo	0,50 €
Portes cartes	1 €
Jeton de casier	0,50 €

COMITES D'ENTREPRISES & CARTES CADEAUX

Pour les Comités d'Entreprises offre promotionnelle sur les cartes d'abonnement ou d'activités encadrées : 21 cartes similaires pour 20 achetées	
Cartes cadeaux	Montant libre

MAISON SPORT SANTE (MSS)

Intitulés	Tarifs
Cours supplémentaires « sport santé » organisés par Ovive P1, P2 ou P3* dans le cadre du programme de reprise d'activités ou cours P1, P2 ou P3 (3 cours /an max) et des ateliers organisés par Ovive dans le cadre de l'adhésion à la Maison Sport Santé** <i>Valable*** uniquement dans l'année du programme de reprise d'activité (sans limitation) ou si adhésion à la maison sport santé (dans la limite de 3 cours/an), achat carte RFID supplémentaire obligatoire</i>	4 €
Cours sport santé P1, P2 ou P3 hors programme de reprise d'activité et au-delà du forfait de 3 cours compris dans l'adhésion à la Maison Sport Santé**	Tarifs cartes activités encadrées des cours collectifs du centre aquatique intercommunal en vigueur (y compris conditions de report et remboursement et validité***)
Bilan motivationnel et physique complémentaire, non inclus dans un forfait	45 €

Mis en ligne le 20/12/2022 à 11h08

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221215-2022_06_29-

Adhésion annuelle à la Maison Sport Santé	10 €
Comprend :	
-Bilan motivationnel et physique gratuit	
-3 cours /an gratuits de découvertes en association partenaires	
-3 cours/ an « sport santé » Ovive au tarif préférentiel de 4 € par cours	
-Ateliers (estime de soi, diététique etc...) Ovive au tarif préférentiel de 4 € par atelier	
-Accès à une permanence mensuelle et au contact avec un éducateur sportif par mail	

* P3 : prévention tertiaire (complication, risques de récurrence), P2 : secondaire (stade précoce pathologie) P1 : primaire (pas de pathologie)

** Inscription possible au cours P3 après avis des éducateurs sportifs et avis médical et si adhésion à la MSS en cours de validité

***si l'activité n'est pas maintenue, proposition d'un autre cours du même niveau de prévention

MAISON SPORT SANTE - Programme de reprise d'activité d'un an

	Personne domiciliée sur le territoire de la CC2T ****	Personne extérieure à la CC2T ****
- Quotient familial inférieur à 700	47,00 €	
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	63,00 €	80 €
- Quotient familial supérieur à 1 400	80,00 €	

Comprend :

- Une adhésion d'un an auprès d'une association labellisée par la MSS
- Ou 20 séances « sport santé » aquatiques ou terrestres organisées par Ovive, valable un an à partir de la première séance.
- Et des séances supplémentaires « sport santé » aquatique ou terrestre organisées par Ovive au tarif préférentiel de 4 euros durant l'année de la reprise d'activité uniquement
- Sous réserve de validation par les éducateurs sportifs pour les parcours de prévention tertiaire P3
- Activités non cessibles, carte strictement personnelle, adhésion à la Maison Sport Santé en cours de validité et achat carte RFID supplémentaire obligatoire

**** : sur présentation d'un justificatif de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut de présentation, le tarif maximal est appliqué.

REPORTS & REMBOURSEMENTS

FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT	
Intitulé	Report ou tarif unitaire
Cartes d'abonnements : 10 entrées et 20h	Prolongation
Cartes d'activités, cours collectifs	Prolongation
Cours et tarifs unitaires	Prolongation
ANNULATION DE SEANCES	
École de natation	Remboursement par séance annulée au-delà de la 3 ^{ème} séance annulée dans l'année scolaire,

Mis en ligne le 20/12/2022 à 11h08



- Quotient familial inférieur à 700	2,50 €
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	3.40 €
- Quotient familial supérieur à 1 400	4.30 €
- Extérieur CC2T	5,70 €
Activités encadrées, cours collectifs	Re crédit de la carte

PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL	
indiquant la contre-indication de la pratique sportive ou de l'activité pour une durée supérieure à 2 mois (ou prolongation de certificats pour une durée supérieure à deux mois au total)	
Intitulé	Report ou tarif unitaire
Cartes d'abonnements : 10 entrées et 20h	Prolongation
Cartes cours collectifs	Prolongation
Cours et tarifs unitaires	Prolongation
École de natation	Par séance manquée
Remboursement de l'intégralité des séances manquées	
- Quotient familial inférieur à 700	2,50 €
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	3.40 €
- Quotient familial supérieur à 1 400	4.30 €
- Extérieur CC2T	5,70 €

AUTRES MOTIFS	
Sur présentation d'un certificat médical d'incapacité définitive à la pratique, d'un justificatif de déménagement ou de mutation à plus de 30 km ou de décès	
Intitulé	Report ou tarif unitaire
Cartes d'abonnements : 10 entrées et 20h	2.7 € entrée ou heure restante
Cartes cours collectifs	7.4 € - /activités restantes
Cours et tarifs unitaires	10 €
École de natation	Par séance manquée
Remboursement de l'intégralité des séances manquées	
- Quotient familial inférieur à 700	2,50 €
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	3.40 €
- Quotient familial supérieur à 1 400	4.30 €
- Extérieur CC2T	5,70 €

Tarifs unitaires, cartes d'abonnement, cours collectifs et cartes cadeaux, valables 2 ans sauf si mention d'une *

Maison Sport Santé	
FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT	
Intitulé	Report ou tarif unitaire
cours sport santé P1, P2 ou P3 et ateliers	Prolongation
Programme de reprise d'activité d'un an	Prolongation

Mis en ligne le 20/12/2022 à 11h08

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221215-2022_06_29-

ABSENCE DE LONGUE DUREE	
-sur présentation d'un certificat médical de deux mois minimum (ou prolongation du premier certificat pour une durée total supérieure à deux mois) et uniquement pour l'ensemble des séances non effectuées.	
<u>Intitulé</u>	Report ou tarif unitaire
Adhésion à la Maison Sport Santé	Prolongation
Programme de reprise d'activité d'un an	Prolongation
Cours au tarifs unitaires	Prolongation
AUTRES MOTIFS	
Sur présentation d'un certificat médical d'incapacité définitive à la pratique, d'un justificatif de déménagement ou de mutation à plus de 30 km ou de décès	
Programme de reprise d'activité d'un an à Ovide	Par séance non effectué
Remboursement des cours non effectués à hauteur de	
- Quotient familial inférieur à 700	2,30 €
- Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus)	3.10 €
- Quotient familial supérieur à 1 400	4 €
- Extérieurs CC2T	4 €
Programme de reprise d'activité d'un an en association	Au prorata de la durée non effectuée sur la base du tarif annuel payé par l'utilisateur

Modes de paiements acceptés à l'accueil : Espèces, Chèques, Cartes bancaires, Coupons sport ANCV, Chèques vacances ANCV, Pass'jeunes, Cartes cadeaux, chèques UP Sport&Loisirs

Vu l'avis du groupe de travail « Ovide » qui s'est réuni le 17 novembre 2022

Vu l'avis de la commission services publics qui s'est réunie le 30 novembre 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la nouvelle grille tarifaire détaillée ci-dessus
- Fixer son application au 1^{er} janvier 2023
- Autoriser le maintien des anciens tarifs pour les conventions qui ont été signées avant le 1^{er} janvier 2023 et ce jusqu'au 30 juin 2023 au maximum.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

